

Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'association

Pôlénergie

Réunie le 13 avril 2021 à 17h00 par webinaire

L'Assemblée Générale Ordinaire prend connaissance des personnes présentes ou représentées.

L'Assemblée Générale se tient en visio-conférence mais l'ensemble des votes se sont déroulés via la plateforme Balotilo.

Lors de cette Assemblée en visioconférence nous dépouillerons les votes qui se clôtureront à 18h30 via cette plateforme.

Le quorum sera analysé en fonction des votes qui auront été émis et dépouillés par l'Assemblée Générale.

1ère résolution : Dans le cadre de la pandémie de Covid-19, de « l'Etat d'urgence sanitaire » instauré par le Gouvernement français par la Loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 et du confinement imposé par Décret n° 2020-260 du 16 mars 2020, et conformément aux dispositions de l'Ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020, l'Assemblée Générale approuve la tenue de cette assemblée par visioconférence, permettant la retransmission continue et simultanée des délibérations et l'identification des participants.

2ème résolution : L'Assemblée Générale approuve le rapport moral présenté par la Présidente et le rapport d'activité 2020 présenté par le directeur de l'association et vote du *quitus* au Président pour la gestion de l'année 2020.

3ème résolution : L'Assemblée Générale prend connaissance des comptes ainsi que du rapport financier présentés par Mr Fusil, représentant du cabinet SCSDR expert-comptable ainsi que du rapport sur les comptes du commissaire aux comptes pour l'exercice qui s'étend du 01 janvier 2020 au 31 décembre 2020.
Elle constate et approuve l'excédent de 5 144.46€ et donne quitus pour leur mandat.

4ème résolution : L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de l'exercice (excédent), s'élevant à 5144.46 euros de la manière suivante :
Excédent 5 144.46€
Affectation du « Report à nouveau débiteur » au « Report à nouveau créiteur » pour 11 626.65€
Affectation de l'excédent 2020 au « Report à nouveau créiteur » pour 5.144.46€
Le poste « report à nouveau créiteur » s'élève désormais à 210 856.82€

5ème résolution : L'Assemblée Générale prend connaissance du rapport spécial du commissaire aux comptes ne mentionnant pas de convention réglementée.

RENOUVELLEMENT de 1/3 tiers des administrateurs

6^{ème} résolution : Collège entreprise :

Dans le collège entreprise, les membres adhérents sortants suivants : Dalkia et Engie Cofely souhaitent renouveler leurs mandats de 3 ans expirant à l'Assemblée Générale sur les comptes clos au 31/12/2023.

Engie Green ne souhaite pas renouveler son mandat.

DK6 membre adhérent, propose sa candidature au poste d'administrateur dans le collège entreprise.

Eco-Tech Ceram membre adhérent, propose sa candidature au poste d'administrateur dans le collège entreprise.

Ler – Les Energies Renouvelables membre adhérent, propose sa candidature au poste d'administrateur dans le collège entreprise.

7^{ème} résolution : Collège innovation :

Dans le collège innovation, les membres adhérents sortants suivants : Pôle Medee et l'ULCO souhaitent renouveler leurs mandats de 3 ans expirant à l'Assemblée Générale sur les comptes clos au 31/12/2023.

Collège réseaux :

Dans le collège réseaux, en tant que membre de droit, le renouvellement du mandat du Conseil Régional Hauts-de-France n'est pas soumis au vote.

A 18h30 prise de connaissance des résultats des votes.

8^{ème} résolution : L'Assemblée Générale approuve le budget prévisionnel 2021 arrêté par le conseil d'administration le 23/03/2021.

9^{ème} résolution : L'Assemblée Générale donne tout pouvoir au porteur de la copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée Générale Ordinaire pour remplir toutes les formalités à effectuer.